

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du MARDI 7 OCTOBRE 2025 à 20h30

Le 7 octobre 2025 à 20H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; BOUCHAUD Thomas ; PEROTEAU Christelle ; BONNARDEL Isabelle ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : GASTARD Patrick (Proc à L. LOISEAU) ; BOINOT Florence (Proc à P. BŒUF) ; DEZON Marie-Pierre ; ARRIVE Bruno (Proc à I. BONNARDEL)

Secrétaire : PEROTEAU Christelle

Présents : 11 Représentés : 3 Absents : 4 Votants : 14

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

1- Désignation du/de la secrétaire de séance = **PEROTEAU Christelle**

2- Approbation du compte-rendu de la dernière séance = **14 POUR**

3- Délibération pour le PLUi concernant les changements de destination

Afin que Villefagnan conserve ses commerces, Monsieur le Maire propose que les bâtiments commerciaux de la Rue du Docteur Feuillet et de la Grand 'Rue ne puissent pas devenir de simples logements d'habitation, au niveau du PLUi.

* Cela concerne surtout les rez-de-chaussée de ces locaux = **8 POUR 6 ABSTENTIONS 0 CONTRE**

* Proposition est faite également concernant l'immeuble pour SOLIHA, Grand' Rue, de le passer exceptionnellement de local commercial en immeuble d'habitation = **13 POUR 1 ABSTENTION 0 CONTRE**

4- Création d'un nouveau poste agent administratif pour accroissement saisonnier = **14 POUR**

Le contrat de Françoise Leray prenant fin le 29 octobre 2025, Monsieur le Maire propose un nouveau contrat pour finir l'année civile, soit du 30 octobre au 30 novembre 2025. Ce serait un temps non complet sur 3 jours : du mardi au jeudi à 21/35°.

5- Création d'un poste de secrétaire générale de mairie = **14 POUR**

Cette année, Coralie Audoin, secrétaire de mairie, est retenue sur la liste de la promotion interne cadre B pour le poste de Secrétaire Générale de Mairie.

6- Décision Modificative n° 1 budget Commune = **14 POUR**

Suite à un contrôle budgétaire, il apparaît que le chapitre 014 ne sera pas doté de crédits budgétaires suffisants pour terminer l'année 2025.

En effet, le montant du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale) 2025 est d'un montant supérieur à celui prévu au compte 7392221 au moment du budget :

- CHAP 014 - Compte 7392221 (REVERSEMENT DU FPIC) :

- Prévu : 5 000 €

- Consommé à ce jour : 0 €

Cependant selon le tableau de répartition du FPIC 2025 transmis par la CC VAL DE CHARENTE actant le prélèvement et le reversement du FPIC 2025, la commune sera redevable de 5 016 €.

Acter une DM par la création de recettes nouvelles (les recettes au chapitre 013 ont été minimisées lors de l'établissement du budget (budget 013 = 1 100 € / réalisé au 19/09 = 1 133.81 €, ce chapitre peut être pris pour la DM à hauteur de 16 €).

7- Subvention scolaire = 14 POUR

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la demande des parents d'élèves du Collège Albert Micheneau (de Villefagnan) sollicitant une aide pour les familles de Villefagnan dont les enfants auront participé à un voyage scolaire :

- Pour un voyage à Londres, du 8 au 13 juin 2025 (collège 4^e) : 5 élèves prévus (228.35 €)

Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide correspondant à 15 % du coût total du séjour, sur attestation de participation des élèves délivrée par l'établissement, soit :

| Établissements | Séjours | Coût total | subv / élève 15 % | Vote |
|---------------------|------------------|------------|----------------------|---------|
| Collège A Micheneau | Voyage à Londres | 304.46 € | 45.67 € | 14 POUR |

8- Location des salles communales et tivoli = Vote reporté

Proposition de tarification aux agents communaux qui louent les salles (cuisine, lave-vaisselle, ...) à 50 % du tarif habituel. Cependant, cette question doit être revue en commission.

9- Désignation d'un référent laïcité = 14 POUR

Courrier de Monsieur le Préfet de la Charente demandant la désignation d'un référent laïcité au sein de chaque Conseil Municipal. Après réflexion, Pierrette PIERRON est désignée.

10- Créances irrécouvrables – admission en non-valeur = 14 POUR

Suite à la liquidation judiciaire de la SARL LES DÉLICIES DE TONTON, l'effacement des dettes (du 4^e trimestre 2024 de leur plaçage) a été décidé par la commission le 16/01/2025. Pour le budget principal, les créances éteintes s'élèvent à : 30.00 €
À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la mesure du tribunal.

11- Soutien à l'Hôpital de Ruffec = 14 POUR

Monsieur le Maire rappelle les actions menées par l'association Soutiens en Urgence à la vie de l'Hôpital Bassin de Ruffec. Cette dernière demande à chaque collectivité du Val de Charente de bien vouloir se prononcer pour ou contre un soutien à leurs actions afin de porter leurs voix pour lutter contre la fermeture des services de SMR et de médecine.

12- Informations diverses :

- SOLHA : précisions sur le dossier financier qui vient d'être déposé.
- PLUi information sur l'avancée du plan : Pour Villefagnan, travail à faire pour restreindre un peu plus au niveau des extensions.
Agrivoltaïsme impossible dans certaines zones. Cependant, des zones tampons seront créées pour les parcelles agricoles donnant la possibilité d'implanter des bâtiments.
- Label Villes et Villages fleuris :
Remerciements à Pierre Breton et Bruno Arrivé pour avoir représentés la commune devant le jury, accompagnés par Didier Allain. Nous sommes en attente de la délibération des jurés mi-novembre pour connaître la décision finale en février 2026.
- Label FFVE : Bilan positif avec environ 90 personnes présentes dont certaines de nos associations. Voir l'article paru dans la Charente Libre.
- Octobre Rose : Il n'y aura pas de marche, ni de conférence cette année.
- Bilan de la saison estivale – plan d'eau, restauration et activité pêche :
Les Pizzas d'Hélène : le bilan est moins bon que l'an passé (météo)

Un rendez-vous est convenu avec l'entreprise Fournié pour la cuve au plan d'eau.

Pour la saison de la pêche, il y a eu plus de cartes de vendues cette année.

Au niveau de la baignade, le surveillant a relevé environ 2 500 baigneurs sur la saison.

En ce qui concerne le concours de pêche, prévu le Samedi 11 octobre de 9 H à 13 H, il y a une trentaine d'inscriptions (pour 42 postes créés). Le lâcher de truites se fera le jeudi d'avant et la buvette/restauration sera prise en charge par le Comité des Fêtes.

- Bilan rentrée scolaire écoles et collège :

Écoles publiques = 78 élèves

Collège = 109 élèves

École privée = 34 élèves

13- Devis

- Blocs béton anti-intrusion : Reporté pour le budget 2026

➤ Mavasa : 1 918.80 € TTC (1200x600x600) ou 1 504.80 € TTC (900x600x600)

➤ O'Brico : 2 323.98 € TTC (1200x600x600) ou 2 125.98 € TTC (900x600x600)

Penser à demander la certification de la main de levage auprès de l'APAVE.

- Siège bureau Monsieur le Maire = 14 POUR

➤ Charente Bureautique Service : 307.61 € TTC

- Création d'un parking derrière le gymnase : Voir si possibilité de faire les travaux en régie – à calculer pour 2026

➤ Bernard TPGT : 30 704.80 € TTC

- Commande de 1 500 crayons pour 1 200 € TTC, soit 0.83 € le crayon = 14 POUR

14- Questions diverses

- Cécile : au lotissement des Bosquets, le lot n° 12 vient d'être réservé par Monsieur Lionel Boisset. Et un autre en perspective par Mme Guichard.

- Pierre : proposition d'enlèvement des peupliers au plan d'eau par Ets Boisson de Tusson.

- Laurent : le terrain de foot a été réensemencé après le passage des gens du voyage. La location du matériel est d'environ 600 € pour un coût total de 1 200 €. Les joueurs ne pourront rejouer sur le terrain qu'à partir du 18 octobre.

Pour l'achat du minibus par l'AGV : vérification du contrôle technique pour finir les papiers.

- Pierrette : campagne de stérilisation des chats avec l'association 30 Millions d'Amis : 5 chats piégés et stérilisés.

Séance levée à 23H02.

